



Toulouse Métropole Renov'

Un accompagnement personnalisé à chaque étape du projet de rénovation énergétique de votre logement
Maison de l'Énergie, 1 allée Jacques Chaban-Delmas 31 500 Toulouse

Téléphone : 05 34 24 59 59

Courriel : renov@toulouse-metropole.fr

Site internet : www.renov.toulouse-metropole.fr



Certificat d'Economie d'Énergie : Par action OU pour une rénovation d'ampleur

Primes proposées par les fournisseurs d'énergie

mise à jour le 12 mars 2026

Qu'est-ce qu'un CEE ?

L'État oblige les fournisseurs d'énergie (électricité, gaz, chaleur, froid, fioul domestique et carburants) à réaliser des économies d'énergie auprès de leurs clients afin de réduire nos émissions de Gaz à Effet de Serre (GES).

Chaque fournisseur a un objectif quantitatif à respecter : X kWh économisés sur une période donnée.

L'État applique des pénalités financières pour les kWh non-économisés.

Chaque action qui permet de faire des économies d'énergie (exemple l'isolation du toit) est l'objet d'une fiche standardisée qui indique le nombre de kWh économisés. Les fiches sont disponibles sur <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/dispositif-des-certificats-deconomies-denergie>

Concrètement, je vais vendre les kWh économisés par mes travaux à un fournisseur d'énergie. En échange, j'obtiens de l'argent, un bon d'achat ou un prêt à taux bonifié. Chaque fournisseur fixe son prix ; je compare donc les offres avant de choisir.

Je remplis les conditions suivantes

- Mon statut : propriétaire occupant et/ou bailleur, occupant à titre gratuit ou locataire ;
- Logement existant d'au moins 2 ans. Je l'occupe à titre de **résidence principale et/ou secondaire** ;
- Je dois faire réaliser les travaux par un professionnel agréé RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) et respecter des critères techniques d'éligibilités (performances minimales, normes). Cf. notre fiche pratique dédiée « [Mon artisan, mes devis et factures : focus sur les critères techniques d'éligibilités](#) ».

NB : Toulouse Métropole Renov' et ses partenaires ont mis en ligne un annuaire des artisans ayant signé une charte d'engagement. La liste des signataires est disponible sur : <http://renov.pro.toulouse-metropole.fr>

Ce dispositif est accessible à tous les foyers fiscaux. Le montant de l'aide peut varier en fonction du revenu fiscal de référence (RFR) de votre foyer (si les déclarations sont séparées il faut les additionner).

Pour connaître le type de votre foyer fiscal, comparez le montant de votre dernier RFR (Revenu Fiscal de Référence) à celui qui est reporté dans le tableau ci-dessous. Un montant qui varie en fonction du nombre de personnes qui compose votre foyer (et non pas de part fiscale).

Exemple : un foyer de deux personnes est "Très modeste" si son RFR est inférieur à 25 115 €

NOMBRE DE PERSONNES COMPOSANT LE MENAGE	MENAGES AUX REVENUS TRES MODESTES RFR < à	MENAGES AUX REVENUS MODESTES RFR < à	MENAGES AUX REVENUS INTERMEDIAIRES RFR < à	MENAGES AUX REVENUS SUPERIEURS RFR < à
1	17 363 €	22 259 €	31 185 €	supérieur à 31 185 €
2	25 363 €	32 553 €	45 842 €	supérieur à 45 842 €
3	30 540 €	39 148 €	55 196 €	supérieur à 55 196 €
4	35 676 €	45 735 €	64 550 €	supérieur à 64 550 €
5	40 835 €	52 248 €	73 907 €	supérieur à 73 907 €
par personne supplémentaire	+ 5 151 €	+ 6 598 €	+ 9 357 €	+ 9 357 €

Petit lexique pour mieux comprendre

- **CEE coup de pouce/bonification particulière.** Lorsque l'on remplace une chaudière à énergie fossile (charbon, gaz, fioul) par un système de chauffage performant et moins polluant, on peut bénéficier d'un CEE plus avantageux, qui vient en remplacement du CEE par action (page 6) ;
- **CEE coup de pouce Rénovation d'ampleur des maisons et appartements individuels.** Cela implique de faire des travaux importants de façon à atteindre un minimum de deux sauts de classe énergétique et que ces travaux comprennent un minimum de deux postes traitant l'enveloppe du bâtiment. Ces conditions sont justifiées au moyen d'un audit énergétique en amont du projet (page 7).

Cumulable ou pas avec d'autres dispositifs d'aides financières ?

- Les CEE sont quasiment cumulables avec tous les dispositifs (hors copropriétés fragiles) ;
- Pour un projet rénovation globale, il ne sera cependant pas possible de cumuler les CEE rénovation performante avec les CEE par action.

Je fais moi-même la demande de prime OU je suis accompagné-e pour l'obtenir

Je fais-moi même ma demande de prime « en ligne » auprès d'un fournisseur

- **Je compare les offres avant de choisir.** Je fais des simulations sur différents sites Internet en répondant simplement à différentes questions qui ont pour but de définir à la fois mon foyer fiscal et mon projet de rénovation. Ex : RFR, nombre de personnes, maison, Haute-Garonne, nombre de m², et poêle à bois). En guise de réponse, j'obtiens le montant de ma prime pour chaque action ;
- **Je formalise ma demande de prime en créant mon compte AVANT d'avoir signé le devis ;**
NB. Nous vous recommandons de faire au moins 3 demandes pour un même projet afin que vous ayez une alternative dans le cas où une demande n'aboutirait pas. Il est bien entendu que vous obtiendrez UNE prime pour UNE action ;
- **Je reçois par mail un accusé de réception qui valide ma demande.** Je le conserve soigneusement ;
- Je date et je signe mon devis ;
- Après les travaux, je finalise mon dossier en adressant l'attestation signée par mon artisan et la facture ;
- Je reçois la prime.

Liste non exhaustive qui n'a pas valeur d'agrément

Un chèque à encaisser

Avia et Groupe Picoty :	https://www.primesenergie.fr/	ÖkoFEN :	http://www.okofen.fr/
ENGIE :	https://particuliers.engie.fr/	Edf :	https://www.prime-energie-edf.fr/
Total :	https://www.lenergiesoutcompris.fr/	Dyneff :	Faites des économies Energies (CEE) (dyneff.fr)
Enercoop :	https://www.passrenov.com/	Antargaz :	https://www.antargaz.fr/

Un bon d'achat dans une grande surface

Leclerc :	Prime énergie E.Leclerc, Financez vos travaux de rénovation énergétique	Leroy Merlin :	Prime Energie Leroy Merlin
Auchan :	https://www.prime-eco-energie.auchan.fr/	Castorama :	Simuler ma prime - Castorama Prime CEE
Carrefour :	https://www.prime-eco-travaux-carrefour.fr/		

Je suis accompagné-e pour obtenir ma prime CEE

Par mon artisan

Certains artisans sont partenaires avec un fournisseur d'énergie et proposent la valorisation des CEE à leurs clients. Dans ce cas, le devis puis la facture mentionnent explicitement : la nature du dispositif et le montant du CEE qui est alors soustrait du montant TTC de la facture.

NB. Nous vous recommandons de vérifier que le montant proposé correspond sensiblement aux offres que vous pourriez obtenir en direct auprès d'un fournisseur

Pour les offres coup de pouce chauffage, consultez la liste des artisans signataires qui est régulièrement actualisée sur le site du ministère : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/dispositif-des-certificats-deconomies-denergie>

Par un Mon Accompagnateur Rénov' (MAR) dans le cadre d'un parcours accompagné

Depuis le 1er Janvier 2024 les dispositifs d'aides financières et d'accompagnement ont évolué, notamment avec l'arrivée de [Mon Accompagnateur Rénov'](#) qui propose une prestation d'audit énergétique et d'accompagnement aux travaux pour la rénovation énergétique globale de votre logement. ***Cet accompagnement est obligatoire pour toute demande de prime Rénovation Globale (notamment pour MaPrimeRénov) depuis le 1er janvier 2024.*** En fonction du cahier des charges proposé, l'Accompagnateur Rénov pourra vous assister voire faire les démarches pour vous auprès des fournisseurs d'énergie.

Pour trouver un Accompagnateur Rénov' vous pouvez télécharger [la liste des entreprises Mon Accompagnateur Rénov' exerçant sur Toulouse Métropole](#)

CEE : montants estimés pour chaque action pour avoir un ordre de grandeur

Pour chaque action, nous avons fait une simulation du montant de la prime CEE à partir d'une situation type afin de communiquer un ordre de grandeur.

Postulat : une maison individuelle située en Haute-Garonne de 100 m² qui utilise avant et après travaux le gaz naturel (exception faite lors d'un changement d'énergie : PAC ou bois énergie). Données actualisées le 30/10/2025 ***Il existe un écrêtement limitant la quantité d'aides maximales en cumulant ce dispositif avec MaPrimeRénov' par geste. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès de votre Espace Conseil France Rénov' pour connaître les montants maximums suivant votre situation fiscale. Cela concerne notamment les offres actuelles pour l'installation de pompe à chaleur air-eau et eau-eau.***

Faites vos propres simulations pour obtenir un montant correspondant à votre situation (type de logement, m² chauffés, énergie de chauffage avant et après travaux, etc.)

ACTIONS	MENAGES AUX REVENUS TRES MODESTES	MENAGES AUX REVENUS MODESTES, INTERMEDIAIRES ET SUPERIEURS
ISOLATION		
Combles ou rampant	20 €/m ²	11 €/m ²
Plancher bas	12 €/m ²	7 €/m ²
Toit terrasse	14 €/m ²	8 €/m ²
Murs	18 €/m ²	10 €/m ²
Fenêtres et portes-fenêtres	43 €/m ²	25 €/m ²
Fermeture isolante (volet roulant)	6 €/m ²	3 €/m ²
VENTILATION		
VMC simple flux type A basse consommation	326 €	186 €
VMC simple flux type B basse consommation	363 €	207 €
VMC double flux autoréglable	455 €	260 €
VMC double flux modulée	482 €	275 €
CHAUFFAGE ET/OU EAU CHAUDE ; EMETTEURS DE CHALEUR BASSE TEMPÉRATURE ET REGULATION DE LA TEMPÉRATURE		
Chauffe-Eau Solaire	294 €	168 €
Système énergétique comportant des capteurs solaires photovoltaïques et thermiques à circulation d'eau	293 €	167 €
Appareil indépendant de chauffage au bois	Entre 107 et 404 €	Entre 61 et 231 €
Pompe à chaleur de type air/eau	Entre 6 769 et 8 806 €	Entre 3 868 et 5 032 €
Pompe à chaleur de type eau/eau ou sol/eau	Entre 7 567 et 10 304 €	Entre 4 324 et 5 888 €
PAC air-air	Entre 891 et 918 €	Entre 509 et 524 €
Chauffe-eau thermodynamique	206 €	118 €
Radiateur électrique à régulation électronique à fonctions avancées	20 €/radiateur	12 €/radiateur
Plancher chauffant basse température	4 €/m ²	2 €/m ²
Radiateur basse température	20 €/radiateur	11 €/radiateur
Thermostat d'ambiance	36 €/nombre d'émetteurs équipés	21 €/nombre d'émetteurs équipés
Sonde extérieure de température	25 €	14 €
Robinet thermostatique	20 €/appareil	11 €/appareil

CEE « coup de pouce » et « bonification particulière » lors d'un remplacement d'une chaudière

Je sollicite l'accompagnement d'un partenaire signataire : fournisseur d'énergie ou un prestataire. Téléchargez les listes des signataires, régulièrement mise à jour sur le site du ministère, en cliquant directement sur le type d'installation que vous souhaitez mettre en place dans la première colonne du tableau ci-dessous.

Pour plus d'informations : [Coup de pouce "Chauffage" et "Isolation" / Ministères Écologie Énergie Territoires \(ecologie.gouv.fr\)](#)

Conditions de dates :

- Le **coup de pouce chauffage** est valable pour toutes les opérations engagées jusqu'au 31/12/2025 et achevées au plus tard le 31/12/2026.
- La **bonification particulière pour les PAC eau/eau et les systèmes solaires combinés** est valable pour toutes les opérations engagées à compter du 01/03/2023 jusqu'au 31/12/2025 et achevées au plus tard le 31/12/2026.

	MENAGES AUX REVENUS TRES MODESTES RFR < à	MENAGES AUX REVENUS MODESTES RFR < à	MENAGES AUX REVENUS INTERMEDIAIRES RFR < à	MENAGES AUX REVENUS SUPERIEURS RFR < à
En remplacement d'une chaudière alimentée par du GAZ NATUREL, PROPANE, CHARBON ou FIOUL				
Chaudière biomasse	4 000 €		2 500 €	
Pompe à chaleur hybride				
Système Solaire Combiné	5 000 €		4 000 €	
Raccordement à un réseau de chaleur	700 €		450 €	
En remplacement d'un appareil alimenté par du CHARBON				
Appareil indépendant de chauffage au bois	800 €		500 €	
Immeuble où l'on change le conduit d'évacuation des résidus de la combustion				
Par logement	700 €		450 €	

NB. L'artisan doit noter sur son devis puis la facture la nature du combustible qui alimentait l'ancienne chaudière

CEE coup de pouce Rénovation d'ampleur des maisons et appartements individuels

Cette option permet de valoriser collectivement l'ensemble des CEE générés par un projet en un seul dossier, d'un montant financier plus avantageux que la somme des actions.

- Cette offre prévoit une incitation financière, pour des opérations engagées jusqu'au 31 décembre 2025 et achevées au plus tard le 31 décembre 2026.
- Le montant de la prime CEE « coup de pouce Rénovation d'ampleur des maisons et appartements individuels » dépend du **nombre de sauts de classe énergétique** et de la **surface du logement**.

ACTIONS	FOYERS « TRES MODESTES »	FOYERS « MODESTES », « INTERMEDIAIRES » ET « SUPERIEURS »
Rénovation d'ampleur pour une maison individuelle ou appartement		
2 sauts de classe	Entre 2 017 et 6 555 €	Entre 1 152 et 3 746 €
3 sauts de classe	Entre 2 508 et 8 151 €	Entre 1 433 et 4 658 €
4 sauts de classe ou plus	Entre 3 184 et 10 348 €	Entre 1 819 et 5 913 €

La valeur la plus basse correspond à une surface de logement inférieure à 35m² et la valeur la plus élevée à une surface de maison supérieure à 130 m². Il existe des montants d'aides intermédiaires pour des surfaces comprises entre ces deux valeurs.

- Je demande un **audit énergétique réglementaire** réalisé par un **bureau d'étude labélisé RGE** en amont du projet : le scénario de travaux prévu permet un gain énergétique **d'au moins deux sauts de classe énergétique** et au moins deux gestes **d'isolation** ;
- Je sollicite l'accompagnement d'un partenaire signataire : **fournisseur d'énergie** ou un prestataire ou encore une **collectivité territoriale**. Téléchargez la liste des signataires régulièrement mise à jour sur le site du ministère. [Coup de pouce « Rénovation d'ampleur des maisons et appartements individuels »](#) ;
- Pour garantir la performance du projet, le prestataire signataire exige depuis le 1er avril 2022 que tous les dossiers CEE rénovation performante ([CEE BAR-TH-174](#) et [BAR-TH-175](#)) soient contrôlés par un **organisme certifié COFRAC** à différents stades du projet (contrôle de l'audit et des travaux à minima). Ces prestations sont facturées environ 250 € à chaque contrôle.

POINTS DE VIGILANCE

- Bien que plus avantageuse financièrement par rapport aux **CEE par action**, la procédure de mobilisation des CEE en rénovation performante peut s'avérer complexe si vous faites vous-même la demande de prime.

Pour justifier un gain énergétique les financeurs s'appuient jusqu'à maintenant sur un audit incitatif. Pour l'aide MaPrimeRénov' à partir du 1er janvier 2024, le résultat devra se baser sur un audit réglementaire (aujourd'hui obligatoire pour les logements classés par un DPE en passoire énergétique). Certains fournisseurs d'énergie demandent dès à présent une justification du gain énergétique basée sur un audit réglementaire.

ANNEXE : Documents nécessaires pour une demande CEE

PREMIÈRE DÉMARCHE : Avant la réalisation des travaux

Créer son compte

- Adresse mail fonctionnelle ;
- Avis d'imposition (le dernier en date) : Celui de toutes les personnes percevant un revenu dans le foyer on additionne le RFR de toutes les personnes qui résident dans le même foyer.

Se connecter au site

- Adresse mail fonctionnelle.

Déposer sa demande de prime

Documents « classiques »

- Devis d'entreprise RGE conformément établis ;
- Certificat RGE des entreprises. Retrouvable ou téléchargeable : [L'annuaire des professionnels qualifiés | France Rénov' \(france-renov.gouv.fr\)](https://france-renov.gouv.fr).

Documents optionnels

- Note de dimensionnement : *Uniquement en cas de demande de Pompe à chaleur air/eau ou eau/eau, de pompe à chaleur hybride, chaudière biomasse ;*
- Audit énergétique : *Uniquement en cas de demande de prime « Coup de pouce Rénovation d'ampleur ».*

SECONDE DÉMARCHE : Après la réalisation des travaux

Déposer sa demande de paiement (une fois les travaux réalisés)

Documents « classiques »

- RIB ;
- Factures des entreprises RGE conformément établis ;
- Attestation de fin de travaux.